

Bruxelles, le 8 mai 2026
(OR. en)

8548/26

COPS 234
CFSP/PESC 571
CSDP/PSDC 250
PSC DEC 17
COWEB 49

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ prorogeant le mandat du chef de la mission "État de droit" menée par l'Union européenne au Kosovo* (EULEX KOSOVO) (EULEX KOSOVO/1/2026)

* Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244/1999 du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la Cour internationale de justice sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

DÉCISION (PESC) 2026/...
DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du ...

**prorogeant le mandat du chef de la mission "État de droit"
menée par l'Union européenne au Kosovo* (EULEX KOSOVO)
(EULEX KOSOVO/1/2026)**

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38, troisième alinéa,

vu l'action commune 2008/124/PESC du Conseil du 4 février 2008 relative à la mission "État de droit" menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX KOSOVO)¹, et notamment son article 12, paragraphe 2,

* Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244/1999 du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la Cour internationale de justice sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

¹ JO L 42 du 16.2.2008, p. 92, ELI: http://data.europa.eu/eli/joint_action/2008/124/oj.

considérant ce qui suit:

- (1) En vertu de l'article 12, paragraphe 2, de l'action commune 2008/124/PESC, le Comité politique et de sécurité (COPS) est autorisé, conformément à l'article 38, troisième alinéa, du traité, à prendre les décisions appropriées aux fins d'exercer le contrôle politique et la direction stratégique de la mission "État de droit" menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX KOSOVO), et notamment la décision de nommer un chef de la mission.
- (2) Le 10 juin 2025, le COPS a adopté la décision (PESC) 2025/1187² prorogeant le mandat de M. Giovanni Pietro BARBANO en tant que chef de la mission EULEX KOSOVO du 15 juin 2025 au 14 juin 2026.
- (3) Le 15 avril 2026, le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a proposé de proroger le mandat de M. Giovanni Pietro BARBANO en tant que chef de la mission EULEX KOSOVO du 15 juin 2026 au 25 juin 2026,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

² Décision (PESC) 2025/1187 du Comité politique et de sécurité du 10 juin 2025 prorogeant le mandat du chef de la mission "État de droit" menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX KOSOVO) (EULEX KOSOVO/1/2025) (JO L, 2025/1187, 12.6.2025, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2025/1187/oj>).

Article premier

Le mandat de M. Giovanni Pietro BARBANO en tant que chef de la mission "État de droit" menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX KOSOVO) est prorogé du 15 juin 2026 au 25 juin 2026.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Comité politique et de sécurité
Le président/La présidente
